SPEECH FROM THE THRONE

First session of the
56th Legislative Assembly
of New Brunswick

FEBRUARY 6, 2007

The Honourable
Herménégilde Chiasson
Lieutenant-Governor

SPEECH FROM THE THRONE

First session of the
56th Legislative Assembly
of New Brunswick

FEBRUARY 6, 2007

The Honourable
Herménégilde Chiasson
Lieutenant-Governor

Speech from the Throne 2007

Mr. Speaker, Honourable Members of the Legislative Assembly, invited guests and all New Brunswickers. Welcome to the opening of the First Session of the 56th Legislative Assembly of the Province of New Brunswick.

On behalf of this Assembly, I welcome the Honourable Shawn Graham to his first Session as Premier of New Brunswick. I also welcome the newly-elected Members of the Legislative Assembly and extend best wishes to all those taking on new roles in this session. I also offer best wishes and thanks to those former members not returning to the Legislature.

I also want to take this opportunity to extend thanks and appreciation to former Premier Bernard Lord for his years of dedicated service to his province. Mr. Lord has served the people of Moncton East and this province faithfully for the past eight years. We offer him and his family our most sincere good wishes as they embark on this new chapter in their lives.

Our Assembly looks forward to welcoming the next representative that will be chosen by the people of Moncton East.

ଔ

New Brunswick is the great province it is because of the contributions made by New Brunswickers. On November 24, 2006, nine new members were inducted into the Order of New Brunswick. They are Richard Gorham of Kingston Peninsula; Joyce Hudson of Hopewell Hill; Audrey Ingalls of Grand Manan; Martin J. Légère of Caraquet; John W. Meagher of Hanwell; Arthur Motyer of Sackville; Robert Pichette of Moncton; Benedict Pothier of Campbellton; and Jean-Claude Savoie of Saint-Quentin.

In 2006, three New Brunswickers became Members of the Order of Canada. They are Susan Butler, Norman Whitney and Aldéa Landry.

Peter Powning was awarded the 2006 Saidye Bronfman Award, the pre-eminent distinction in craft in Canada.

Marie-Jo Thério brought home the Félix award for contemporary folk album of the year for *Les Matins Habitables* while Annie Blanchard was awarded the Félix for song of the year for "Évangéline."

At the Commonwealth Games in Sydney, Monique Allain was part of Canada's mission staff while Fredericton native Sarah Forbes competed in field hockey.

We also take this opportunity to recognize the many athletes, coaches and officials who will be representing New Brunswick at the Canada Winter Games in Whitehorse, Yukon later this month. We wish them the best of luck.

Each time this Legislature convenes, we remember those former members who have passed away since we last met. Today we remember Bruce Smith, who entered provincial politics in 1987 as the member for Carleton South, becoming Minister of Supply and Services. He was re-elected in September 1991 and served as Solicitor General until April 1994.

In September 1995, Mr. Smith was re-elected as the member for the newly established constituency of Woodstock, and served as Minister of Supply and Services until he stepped down in July 1997. He continued to serve the people of Woodstock until his retirement from politics in 1999.

Canada continues to take an active role in bringing order and hope to centres of conflict around the world. This contribution often comes at a high price. We remember those who have made the ultimate sacrifice in the interest of bringing peace to those caught in the grip of war: Bathurst-native Chief Warrant Officer Robert Girouard, Regimental Sergeant Major of the First Battalion, Royal Canadian Regiment Battle Group, who was serving in Afghanistan and Sgt. Michael Todd Seeley of Fredericton who was serving with the U.S. 28th Infantry Unit in Iraq.

We also offer our thoughts and best wishes for a successful mission and safe return to the soldiers of the Second Battalion, Royal Canadian Regiment (2RCR) Battle Group from Canadian Forces Base Gagetown who have departed or are preparing to depart for their mission in Afghanistan.

Since this Legislature last met, our province also lost a number of distinguished residents. These include former Chief Justice of New Brunswick Charles Hughes, Canadian boxing legend Yvon Durelle, noted philanthropist and businessman Mitchell Franklin, former president of l'Université de Moncton and champion of bilingualism Jean Cadieux, and former Fredericton city councillor, provincial and municipal trail system pioneer and rugby advocate Bill Thorpe.

As we embark today on a new legislative session, let us remember the duties and responsibilities placed upon us. Over the course of the coming months, this Assembly will undertake deliberations and debate on issues of immediate and intimate importance to the people of New Brunswick. Debate will be vigorous, opinions will differ and passions will run high. Throughout this work, let us all be vigilant of our obligation to conduct ourselves in a manner befitting the tradition of this House.

There are many examples of how New Brunswick set the course for a better province and a better Canada. New Brunswick formed the first Department of Health, implemented one of the most significant transformations of local governance through Equal Opportunity and remains the only officially bilingual province in Canada. Our province was the first to seize the opportunity of the information economy. Your government is committed to restoring New Brunswick's place as a national leader.

From August 8 to 10, New Brunswick will host the 2007 annual summer meeting of the Council of the Federation at which time the Premier will assume the Chair of the Council. Our Premier looks forward to working with his provincial and territorial colleagues to strengthen the Canadian federation during his one-year term as chair.

For New Brunswick to become self-sufficient in the future, it needs a fair and principled Equalization program today. Your government will continue to advocate for a program that uses a ten-province standard and 100 per cent revenue coverage, including resource revenues.

Your government will also promote partnerships with the federal government in programs such as post-secondary education and transfers in support of infrastructure.

Your government is committed to building partnerships with other provinces. That's why New Brunswick recently led the Atlantic Canada mission to Alberta. This mission demonstrated how New Brunswick can put our manufacturing experience to work for business in Alberta.

Your government will continue to work closely with Acadian organizations and stakeholders to further the development of Francophone and Acadian residents of this province. Your government has created a deputy minister position under the Department of Health in order to meet the needs of Francophones and Acadians and to put mechanisms in place for ongoing collaboration. Your government will continue to work with organizers of the 2009 Congrès mondial acadien to ensure the success of this world-class event and to maximize spin-offs for the Acadian Peninsula and New Brunswick. Your government will continue to promote our distinctiveness and dynamism as the only officially bilingual province, both within Canada and internationally.

Your government also recognizes the importance of living within our means. New Brunswickers are prudent and responsible each and every day and expect that prudence from their elected officials. Your government is committed to balanced budgets, fiscal responsibility and transparency. Your government will live in accordance with the *Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act*. To that end, your government will table its first budget on March 13, 2007.

On October 3, 2006, your new government took office with a commitment to approach each day with a strong sense of purpose. This commitment was demonstrated by the initiatives announced on Day One of their mandate. Your government reduced the provincial tax on gasoline by 3.8 cents per litre. Grants were created for first-year university students and parental and spousal contribution requirements for student loans were eliminated. Seniors' homes, assets and life savings were removed from the calculation of nursing home fees. And your government delivered a memorandum of understanding to the Mayor of Saint John on harbour clean-up.

Legislation supporting these initiatives will be introduced during this session.

Your government is driven by the goal of making New Brunswick self-sufficient over the next 20 years. This means increasing New Brunswick's population, economic output, productivity and income levels. With a larger pool of self-generated revenue, your government will have greater flexibility to fund public services and infrastructure. A stronger, sustainable economy will reduce the province's dependence on equalization.

In order to achieve this goal, your government has established the Task-Force on Self-Sufficiency which, following consultations with New Brunswickers, will present its report in April. Your government will provide a response to this report in the upcoming session of the Legislative Assembly.

These actions will mark the next steps on the road to self-sufficiency. They will chart the course for the kind of transformational change that has not been witnessed in New Brunswick in more than a generation.

Before embarking on any significant journey, there are preparations which must be undertaken. It is this preparatory work that will be the focus of this legislative session.

Your government earned the trust of New Brunswickers by outlining the *Charter for Change* which will form the basis for many of the initiatives that will be introduced in the coming months. The cornerstones of the *Charter for Change* are the Three Es – education, energy and economic development.

Your government will work with New Brunswick's teachers, District Education Councils and academic institutions to build the best education system in Canada. This year, your government will release a new Plan for Education. The Minister of Education has been consulting with teachers, District Education Councils, parents and students on this action plan of new ideas and programs to begin transforming our schools.

This year, your government will begin its commitment to implement the MacKay Report recommendations for improving our inclusive education system and meeting the diverse needs of all our students. The Minister of Education will appear before the Standing Committee on Education in order to initiate the discussion on how to ensure that each child in New Brunswick has the chance to reach his or her full potential.

Your government will further demonstrate its commitment to inclusive education by ensuring that new hope is given to children with autism. A plan will be announced this session to increase the number of trained autism support workers in the system.

Your government understands the importance of a school to the community around it. Your government will move forward on a new community schools policy that will enhance the quality of education in rural and urban communities alike by transforming schools into true centres of learning for the whole community.

Truly innovative change will be driven by teachers and your government will announce new measures to support our best teachers and principals in being leaders in innovative education.

During the upcoming session, your government will unveil a new accountability agenda for improving results for early literacy and exceptional learners.

The Departments of Education and Family and Community Services will work jointly and in partnership with stakeholders to develop a long-term plan for child care and early learning.

In creating a self-sufficient province, access to quality post-secondary education and training is critically important. Your government will work with our educational institutions to ensure that New Brunswickers are getting the skills and education they need to meet their full potential.

Last month, your government launched the Post-Secondary Education Commission to examine accessibility as well as relevance, quality, competitiveness and collaboration within New Brunswick's post-secondary education sector.

This commission will focus on New Brunswickers of all ages, whether they are planning to enrol on a part-time or a full-time basis and wherever they live in the province. It will examine the entire post-secondary education and training sector, including public and private universities, the New Brunswick Community College network, apprenticeship, private training and other aspects of literacy and lifelong learning.

Many believe that high tuition is discouraging some young New Brunswickers from pursuing university study. Currently, New Brunswick university graduates have the second-highest student debt load in the country.

In addition to the commitments undertaken on the first day of their mandate, your government will also introduce a new *Post-Secondary Student Financial Assistance Act* to accommodate the evolution of student financial assistance in New Brunswick and Canada.

Improving literacy rates in New Brunswick will be important in order to achieve self-sufficiency. A Select Committee of the Legislative Assembly will be established to engage New Brunswickers in a discussion on the literacy challenges we face and how we can collectively address them over the long-term.

To improve opportunities and services for adults, your government will be integrating our community-based adult learning programs. Your government will also enhance the public library system and establish targets for strengthening public library service as outlined in the *Charter for Change.*

Your government will support New Brunswick's transformation as a North American leader in energy conservation and generation. These two goals do not have to be mutually exclusive. Your government has already demonstrated a commitment to green energy, an example of which is the announcement of a 75-megawatt wind power project for Albert County. Your government will continue to seek partners to further explore the potential of tidal power from our coastal waters.

With a focus on renewable and alternative energy sources, your government will work closely with Ottawa to ensure New Brunswick can capitalize on recently-announced federal programs on efficiency, research and development and new technologies in the energy sector.

Your government has followed through on the commitment to establish a $2,000 home-efficiency grant. Through Efficiency NB, your government went even further by introducing a more comprehensive plan that makes New Brunswick the leader in all of Canada in home energy efficiency programs.

In the months ahead, your government will examine how to best assist the commercial and industrial sectors to become more energy efficient.

There are two other commitments that your government has fulfilled, and they include making improvements to the gasoline regulation model and implementing a no-disconnect policy to make sure that no one in the province with legitimate economic needs will have the power turned off during the cold winter months.

In addition, your government will follow through on the commitment to study the feasibility of a second nuclear reactor at Point Lepreau as well as examine the potential of sending natural gas to the northern area of our province.

Your government will explore potential new markets in Atlantic Canada and the New England states in its quest to grow the energy sector in New Brunswick.

As well, the Department of Energy will develop a new energy policy and review the existing *Electricity Act* to ensure it is meeting its public policy goals. Your government will continue its collaboration with a number of partners in the private and public sector to build on the momentum the province currently enjoys in the energy sector.

Finally, the department will continue to work closely with NB Power to ensure the publicly-owned utility operates as efficiently as possible for years to come.

ଔ

New Brunswick's declining population is one of the most significant challenges facing our economy and our province today. New Brunswick must address a declining birth rate, an aging population, significant out-migration to other provinces, and labour shortages. New Brunswick businesses have identified human resource shortages as the biggest challenge for the next five years.

Your government recognizes that the goal of self-sufficiency cannot be met without addressing the challenge of population decline. Your government will very shortly outline a comprehensive plan to address the demographic challenges faced by our province.

ଔ

Your government will redouble efforts to encourage economic development and job creation in all regions of the province. The Department of Business New Brunswick will aggressively pursue development opportunities in Canada and abroad and will reposition the province as being once again open for business.

Small and medium-sized businesses are the backbone of New Brunswick's economy. In the *Charter for Change,* a commitment was made to provide start-up capital of up to $100,000 for new businesses and up to $60,000 for business expansion and diversification. Your government will keep this commitment and will bring forward a program this year to stimulate capital investment for small business start-up, expansion, diversification and productivity improvement.

ଔ

In order to encourage economic development, we must also ensure that the rights of those investing in our economy are protected.

A new *Franchises Act* will be introduced to provide a more level playing field for franchisors and franchisees. The legislation will benefit both small- and medium-size businesses and prospective businesses that operate in the franchise sector.

As well, your government will increase protection of consumers and investors by introducing amendments to the *Securities Act*. Your government will also be introducing legislation to modernize the regulation structure in the petroleum and mining sectors.

Self-sufficiency is a goal for all regions of New Brunswick whether they are rural or urban. Your government recognizes that some regions of the province face greater barriers to achieving self-sufficiency. That is why your government will create the Northern New Brunswick Initiative (NNBI), as outlined in the *Charter for Change*. This new initiative will be designed to ensure adequate infrastructure is made available for economic development in the northern parts of the province. This initiative will see government work with residents of Northern New Brunswick to develop a new, bold agenda for development, including the development of a new infrastructure program for northern and Miramichi regions.

Our rural-based resource industries are the historic cornerstones of New Brunswick's economy. These industries will continue to be economic pillars if they strive to adapt and modernize. Your government will continue to work with these sectors to ensure they are able to respond to current and future challenges and opportunities.

Our forest industry has been working hard to cut costs and remain profitable as it navigates through the challenges it faces. Your government will provide strategic financial assistance where industry can demonstrate it has a need, has a focused and realistic business plan, and is prepared to make a major financial investment in its own future.

In order to help reduce industry's reliance on fossil fuels, your government will make forest biomass available for co-generation. Biomass availability will be limited to the amount that can safely be removed from the forest floor without compromising the long-term health of our forests.

Your government will take steps to ensure that wood from private woodlots has equal and fair access to mills by requiring proportional movement of fibre from Crown land and private woodlots to mills throughout the year.

As well this spring, the Minister of Natural Resources will amend the current moose license draw system to improve the chances of success for those hunters who have not been successful in obtaining a moose license over many years.

Farming, both on land and on water, plays an important role in New Brunswick's economy. Your government will enter into negotiations with the federal government to renew the current Agriculture Policy Framework for 2008, following the extensive series of stakeholder consultations currently underway. The new policy will continue to provide income stabilization to help support the family farm, and it will also focus additional resources to support a competitive and innovative agriculture and agri-food sector for the long-term benefit of our rural economy.

Similarly, your government will enter into negotiations with the federal government for the development and implementation of a national aquaculture framework agreement, which will include business risk management programming.

In order for fishing communities to prosper, industry must be able to respond to changes in this sector. To help the province's fishermen and seafood processors meet the challenges facing the industry and take advantage of opportunities, your government will host the New Brunswick Fisheries Summit.

New Brunswickers have long recognized the lure of our province's natural beauty and rich culture. Your government is committed to working with the tourism industry to ensure New Brunswick remains a destination of choice.

The *Tourism Development Act*, which dates back to the 1970s, no longer adequately addresses the needs of the tourism industry. Your government is conducting an extensive consultation process with industry and will ensure a full consideration of industry's concerns with the current Act, particularly with respect to the licensing system for tourism accommodations.

Your government will dedicate resources to establishing and assisting a new agency that will work with all levels of government and the private sector on the development of a tourism strategy and action plan for Northern New Brunswick to capture the tourism growth opportunities of this beautiful and culturally rich area of the province.

Safe and efficient transportation links are essential to the economic development of our province. The completion of the four-lane Trans-Canada Highway this fall will provide an efficient trade corridor to move our products to export markets.

Your government will pursue the cooperation and partnership of the federal government in order to upgrade other roads that are part of Canada's national highway system, including routes 1, 7, 8, 11 and 17. During their mandate, your government will also significantly address the road infrastructure needs of rural New Brunswick.

Your government will be releasing, in conjunction with the other Atlantic Provinces, an Atlantic Canada Transportation Strategy. As part of the Atlantic region, we will be pressing the federal government to establish an Atlantic Gateway to take advantage of emerging global trading patterns and provide for significant economic development opportunities in our area. In addition, your government will be releasing a New Brunswick Multimodal Transportation Strategy later this year.

Your government met its commitment to provide the people of Grand Manan with a year-round, four-trip per day ferry schedule and your government intends to enter into contractual agreements for a new ferry to replace the MV Grand Manan.

Wildlife collisions on our highways will be addressed through the launch of an awareness campaign and other measures, including the start of the erection of wildlife fencing in June in areas with high incidence of moose/vehicle collisions.

A New Brunswick Intelligent Transportation Strategy document will be released late this year. The strategy will outline the development and deployment of new technologies for New Brunswick's transportation sector.

It is not only important that our highways be efficient, they must also be safe.

Your government will chart a course for safety by introducing legislation to make our highways and streets safer by introducing amendments to the *Motor Vehicle Act*. These changes will enable law enforcement to get tough on impaired drivers. Other measures will be introduced to reduce speeding, increase seat belt use and improve the safety of children travelling in vehicles.

As well, your government will make changes to the *Off-Road Vehicle Act* with specific attention to age of operation, training requirements, public awareness and education. Enforcement of these new changes will also be a priority.

Your government is committed to safe communities. We have seen the effects of organized crime and the illegal drug trade on our communities and your government will take steps to combat this.

Your government values the advice of its residents. In response to recommendations from a stakeholder review committee, your government will introduce amendments to the *Police Act*.

Your government recognizes the need to protect New Brunswickers' right to information pertaining to public policy decisions while at the same time protecting the private information of individuals. A review of access to information legislation will be initiated, including privacy legislation as it relates to health issues and the use of electronic health record technology.

In order to fully succeed on the road to self-sufficiency, your government is committed to ensuring that no New Brunswicker is left behind. Your government is committed to taking steps to protect those who are vulnerable and to ensure that all New Brunswickers are treated fairly and have their rights protected.

Your government is committed to protecting New Brunswick children and providing greater assistance to families. As a first step, the Department of Family and Community Services will be hiring 20 new legal assistants who will assume tasks related to the preparation of court documentation that have been performed by social workers. This will enable social workers to focus more on prevention and clinical therapeutic interventions.

Secondly, your government will introduce a mediation model as the primary form of dispute resolution in child protection cases. This model will enable families to become a key part of the process of resolving crisis situations and will also make court-ordered interventions an option of last resort.

Thirdly, your government will commence work on a new prevention-based multiple response service delivery model for providing services to families that fit their situation, from minor support to intensive services.

Adoption services are an integral part of building families in New Brunswick. In order to help children find permanent families, your government will modernize the adoption process by amending the *Family Services Act* as well as creating a new *Intercountry Adoption Act*. These changes will ensure that the best interests of the child are kept at the forefront of the adoption process. These amendments will also ensure a more effective delivery of services to New Brunswickers wishing to adopt a child.

Food, clothing and shelter are among the most basic and essential needs of a society. If New Brunswick is to achieve this vision of self-sufficiency, we must ensure that housing in New Brunswick is affordable and available. Your government will reinstate the New Brunswick Housing Corporation as a strong, proactive housing agency in order to address housing needs in both rural and urban New Brunswick. The corporation will partner with the private sector, municipalities, non-profit associations and other stakeholders to achieve its goal.

Additionally, the Department of Local Government anticipates the proclamation and filing of regulations pertaining to substandard housing by the end of this fiscal year.

New Brunswick's seniors have built our province. Your government is committed to treating them with dignity and respect. As our population ages, it will be imperative that we be prepared to provide our seniors with the right services at the right time. To achieve this end, your government will renew its long-term care strategy, with the objective to strengthen the continuum of care to ensure that it meets the current and future needs of seniors. This renewed strategy will establish goals which will guide your government as it addresses the challenges facing the long-term care system over the next 10 years.

On December 4, 2006, your government fulfilled its commitment to New Brunswick consumers to negotiate a fairer and improved automobile insurance product. As promised, all insurance companies have removed gender as a rating criterion to be effective March 1, 2007. Your government's objective of having industry reduce its 2006 rates, effective March 1, by a cumulative 13.5 per cent has also been realized.

Although much has been done, your government remains committed to ensuring the stability of automobile insurance rates. To this end, amendments will be made to the *Insurance Act* to make certain that the necessary tools are in place to allow New Brunswick drivers to continue to benefit from reasonable insurance rates and a fair insurance product.

As well, the process for establishing new territories will begin with the objective of having a redefined territorial structure in place by June 30, 2007, to permit the 2008 rate filings to reflect this more modern insurance regime.

In order that all New Brunswickers can participate in the journey to self-sufficiency, your government is committed to enabling more persons with disabilities to obtain the services and supports they need to be able to fully participate in the economic and social opportunities available to other residents of New Brunswick.

The Premier's Council on the Status of Disabled Persons is working on a new provincial disability action plan and strategy based on input from the public. They are distributing a questionnaire on disability issues across the province and will be hosting a major Disability Stakeholders Summit at the end of May 2007. The final report and recommendations will be completed and presented to government and released publicly before the end of the coming fiscal year.

To be a self-sufficient province, New Brunswick must also be a well province.

By starting families early on the path to healthy lifestyles, we will see increased levels of wellness across our province. A new Select Committee on Wellness will be established to engage New Brunswickers on how to improve wellness in our province. Your government will also establish a Premier's Committee on Healthy Families to conduct an ongoing dialogue with New Brunswickers on healthy lifestyle choices.

By supporting and encouraging New Brunswickers to eat healthier, become more physically active, develop mental fitness and resiliency, and live tobacco-free lives, we can all help reduce illnesses and provide a healthy and positive role model for our children.

Rural communities have unique social, geographic, health and other characteristics that offer challenges, and more importantly, exciting opportunities to be innovative in our approach to improving both the health of rural New Brunswickers and access to services in rural areas.

Your government is strongly committed to providing quality health care in rural New Brunswick. We believe that New Brunswick can and will be a national leader in rural health delivery. To this end, your government will establish a provincial Rural Health Framework to improve access to services in rural areas. It will engage communities, health care providers and other key groups in the development of the framework.

Your government will consolidate ambulance services under a single ambulance operator to provide a province-wide ambulance system that will meet international standards of the Commission on Accreditation of Ambulance Services.

Existing ambulance operators will be treated fairly as New Brunswick transitions to the new provide-wide system. As well, ambulance personnel working in the current system will be offered jobs in the new system and provided an opportunity to upgrade their skills to that of a primary care paramedic.

National and provincial reports on health care renewal highlight the importance of utilizing health care providers to their full competence and of health care providers working as part of a collaborative team. Your government will enhance the role of nurses, nurse practitioners and licensed practical nurses. Primary Health Care Nurse Practitioner positions will also be created in all New Brunswick health regions to work in settings including sexual health clinics, community mental health centres and nursing homes.

Your government will modernize New Brunswick's public health legislation to make it more responsive to current needs and emerging issues like pandemic influenza. The *Public Health Act* will be proclaimed following amendments to better protect public health and make the public health system more flexible.

Many New Brunswickers are dealing with the daily reality of managing a lifelong chronic disease. Your government will undertake consultation with key advocacy and professional stakeholder groups to build on existing programs and best practices in New Brunswick. It will be implementing a staged approach to assist persons with diabetes to access necessary medications, supplies and devices.

In order to address issues associated with the misuse and abuse of narcotics and controlled drugs, your government will establish a Prescription Monitoring Program (PMP) for New Brunswick. The PMP will be designed, in consultation with pharmacists and physicians, to provide information to prescribers to assist in patient care decision-making and promote optimal prescribing and utilization of monitored drugs. It is the first component of an Electronic Patient Record.

Building on the work to date accomplished by the Regional Health Authorities and the Department of Health, a provincial addictions strategy will be established to identify strategic directions and initiatives. Opportunities to further link addiction services with mental health and primary health care will be defined.

As part of its *Charter for Change*, your government made a commitment to commence legal action against tobacco companies to recover health care costs related to tobacco consumption and to make the tobacco industry publicly accountable in New Brunswick. Through the public tendering process, your government is seeking to retain a law firm on a contingency fee basis to advise it on how to proceed with this matter and to provide legal services and representation as required.

Our health care system must be accountable and responsible to the public. Your government will promote best practices, interregional cooperation and use of new e-Health technologies. Long-term planning will be implemented for health human resources as well as capital and technological investments. Your government will be accountable on management of wait lists and access to clinical care. Additionally, your government will address health care delivery needs in francophone communities, particularly in the Acadian Peninsula.

Your government believes that Service New Brunswick (SNB) has an important role to play in connecting New Brunswickers to the government services they require.

Today, SNB is one step closer to establishing a fully electronic and totally paperless Land Registry. This modernization will make it one of the world's most advanced property registries.

In addition, amendments will be made to the *Provincial Offences Procedure Act* to allow for the collection of voluntary fine payments for provincial offence tickets by Service New Brunswick. This will improve the administration of justice by providing a more efficient means of collection of fines for ticketed offences. It will also facilitate the expansion of the ticketing scheme under the *Provincial Offences Procedure Act* to other areas of provincial enforcement.

A self-sufficient province would be impossible without the contributions of New Brunswick workers. New Brunswick's public service has long been viewed as one of the most dedicated and competent in the country. Your government recognizes the vital role these 44,000 men and women play in improving the lives of New Brunswickers each and every day. Your government thanks them for their ongoing dedication in pursuit of the goal of self-sufficiency.

An ongoing dialogue has been established between your government and the leadership of organized labour in New Brunswick in both the private and public sector. This dialogue will help to strengthen the relationship between your government and labour organizations.

Your government is committed to protecting New Brunswickers in the workplace.

In keeping with its *Charter for Change* commitment, your government will undertake a comprehensive review of the Workplace Health, Safety and Compensation Commission. Your government will fulfill this important commitment. This review will identify where our Workplace Health, Safety and Compensation Commission excels. It will also identify if any improvements are needed.

Amendments to the *Occupational Health and Safety Act* will be introduced to make Joint Health and Safety Committees function better for all New Brunswick workplaces where they are required.

Culture is a central part of creating vibrant communities in which New Brunswickers can live and flourish. When communities invest in culture, it not only improves the quality of life of their residents, but also helps to attract and retain a skilled workforce, important elements of a strong economy. Your government will develop, in consultation with industry representatives, a Cultural Industry Development Strategy that will provide a comprehensive plan for the growth of this sector, thus contributing to the achievement of self-sufficiency.

Your government is committed to implementing a Book Policy that will include a program to support literary translation in order to encourage the exchange of ideas between our linguistic and cultural communities.

Canadians, including New Brunswickers, are increasingly concerned about the environment. As your government looks ahead to its long-term goal of a self-sufficient province in twenty years, it must also ensure that on our quest to reach this goal, we are good environmental stewards.

This year, your government will present a Climate Change Action Plan. This plan will provide a framework for reducing greenhouse gas emissions and strategies to adapt to the impacts of climate change. The Action Plan will contain a set of achievable actions to reduce emissions and promote the use of the best available technologies.

It will also contain strategies to integrate climate change considerations in planning and development decisions.

Your government will also be introducing changes to the *Community Planning Act* in order to establish a Provincial Planning Policy through regulation. This policy will provide statements of provincial interest relating to development, such as coastal areas protection, settlement patterns, location of industrial activities and water protection.

Following the results of the Environmental Impact Assessment, your government will select a preferred option for the remediation of the Petitcodiac River.

As well, your government will be continuing its emphasis on green building construction, following the principles of Leadership in Environmental and Engineering Design to ensure that government buildings are designed in a way that is environmentally responsible.

The steps taken by your government in the upcoming session will set the foundation for making New Brunswick a self-sufficient province. Government alone cannot achieve this goal.

In an effort to engage New Brunswickers, your government has taken numerous actions. The Community Non-Profit Task Force will work with the leaders of this important sector to strengthen their relationship with government. The report of this task force will be presented to government in September 2007.

A new relationship is being forged with New Brunswick's First Nations communities. Your government will address an issue that has been a source of conflict for decades, designate a day to celebrate this new relationship and move to establish a forum that will take us well into the future.

Your government will initiate a process to remove the Ganong Line. This arbitrary line was established in the nineteenth century to divide the Mi'kmaq and Maliseet peoples. It has been the source of much conflict between aboriginal peoples and the province of New Brunswick.

September 24 will be designated as Treaty Day to celebrate the signing of a Treaty of Cooperation between the British and the Mi'kmaq and Maliseet at Saint John on September 24, 1778. In this treaty, aboriginal peoples and the settlers of what became New Brunswick pledged to work together to defend this territory from those who sought to incite rebellion.

And, finally, your government will work with our federal and First Nations partners to establish a Bilateral and Tripartite Forum in which issues of mutual concern can be discussed and fair and equitable solutions can be developed.

Your government also respects the important role of local governments and is eager to work in partnerships with New Brunswick communities of all sizes. In order to achieve the goal of self-sufficiency, communities large and small, rural and urban must participate in pursuing this vision. Your government looks forward to working with municipal councils, Rural Communities and Local Service Districts.

Your government will continue to engage both individuals and groups to chart this new course for our province.

Achieving self-sufficiency will take all New Brunswickers working together, believing in our province and embracing our provincial motto: "Hope restored."

Over the course of this session, ministers will provide more details regarding the initiatives contained in this Speech from the Throne.

Amendments to a variety of Acts of the Legislative Assembly will be introduced and debated in order to ensure your government continues to improve services offered to the public.

Your government will also provide details on additional policy and program matters of importance to the people of New Brunswick.

May divine Providence continue to bless New Brunswick and its residents, and guide this Assembly in its' deliberations.

DISCOURS DU TRÔNE

Première session de la 56e législature du Nouveau-Brunswick

LE 6 FÉVRIER 2007

L'honorable
Herménégilde Chiasson
lieutenant-gouverneur

DISCOURS DU TRÔNE

Première session de la 56e législature du Nouveau-Brunswick

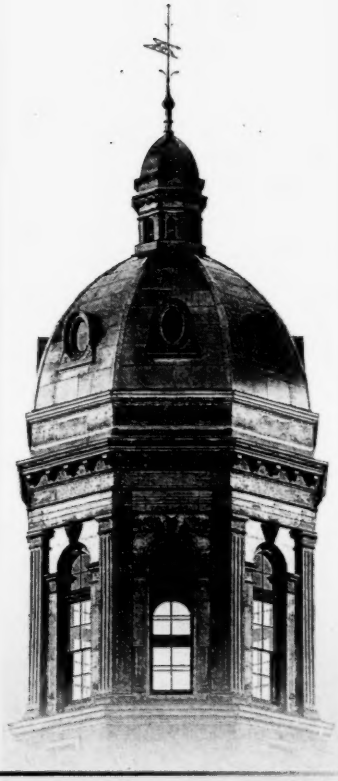

LE 6 FÉVRIER 2007

L'honorable
Herménégilde Chiasson
lieutenant-gouverneur

Discours du trône, 2007

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la première session de la 56e législature du Nouveau-Brunswick.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à l'hon. Shawn Graham, à l'occasion de sa première session à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je souhaite aussi la bienvenue aux députés nouvellement élus et bon succès à toutes les personnes qui assumeront de nouveaux rôles au cours de la session. J'offre également mes meilleurs voeux et mes remerciements aux députés sortants.

Je profite aussi de l'occasion pour exprimer remerciements et gratitude à l'ancien premier ministre Bernard Lord pour ses années de service dévoué à sa province. M. Lord a fidèlement servi les gens de Moncton-Est et du Nouveau-Brunswick au cours des huit dernières années. Nous lui offrons, ainsi qu'à sa famille, nos voeux les meilleurs et les plus sincères au seuil d'un nouveau départ.

Notre Assemblée accueillera avec plaisir la prochaine personne que choisiront les gens de Moncton-Est pour les représenter.

Le Nouveau-Brunswick est une magnifique province en raison de l'apport des gens du Nouveau-Brunswick. Le 24 novembre 2006, neuf nouveaux membres ont été élevés à l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Il s'agit des personnes suivantes : Richard Gorham, de la péninsule de Kingston ; Joyce Hudson, de Hopewell Hill ; Audrey Ingalls, de Grand Manan ; Martin J. Légère, de Caraquet ; John W. Meagher, de Hanwell ; Arthur Motyer, de Sackville ; Robert Pichette, de Moncton ; Benedict Pothier, de Campbellton ; Jean-Claude Savoie, de Saint-Quentin.

En 2006, trois personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du Canada : Susan Butler, Norman Whitney et l'hon. Aldéa Landry.

Peter Powning a été le lauréat de 2006 du Prix Saidye-Bronfman, plus prestigieuse distinction pour les métiers d'art au Canada.

Marie-Jo Thério a remporté le Félix dans la catégorie Album de l'année, folk contemporain, pour Les matins habitables, tandis qu'Annie Blanchard s'est vu remettre le Félix de la chanson populaire de l'année pour Évangéline.

Aux Jeux du Commonwealth, à Sydney, Monique Allain a été membre de l'équipe de mission du Canada, tandis que Sarah Forbes, de Fredericton, a participé aux épreuves de hockey sur gazon. Nous profitons aussi de l'occasion pour saluer les nombreux athlètes, entraîneurs et officiels qui représenteront le Nouveau-Brunswick aux Jeux d'hiver du Canada, qui se dérouleront à Whitehorse, au Yukon, à compter de la fin du mois. Nous leur souhaitons la meilleure des chances.

ଔ

À chaque rentrée parlementaire, nous rappelons le souvenir d'anciens parlementaires décédés depuis notre dernière séance. Nous honorons aujourd'hui la mémoire de Bruce Smith, qui est entré en politique provinciale en 1987 à titre de député de Carleton-Sud, pour ensuite devenir ministre de l'Approvisionnement et des Services. Réélu en septembre 1991, il a été solliciteur général jusqu'en avril 1994.

En septembre 1995, M. Smith a été réélu, cette fois à titre de député de la nouvelle circonscription de Woodstock, et il a été ministre de l'Approvisionnement et des Services jusqu'à sa démission en juillet 1997. Il a continué de servir les gens de Woodstock jusqu'à sa retraite de la politique en 1999.

ଔ

Le Canada continue de jouer un rôle actif en vue de faire régner l'ordre et l'espoir dans des centres de conflit de par le monde. Le prix d'un tel apport est souvent lourd. Nous rendons hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans la pacification des zones de guerre : l'adjudant-chef Robert Girouard, originaire de Bathurst, sergent-major régimentaire du groupement tactique du 1er Bataillon du Royal Canadian Regiment, qui était déployé en Afghanistan, et le sergent Michael Todd Seeley, de Fredericton, qui servait dans la 28e unité d'infanterie américaine, en Iraq.

Aussi, nos pensées et nos meilleurs voeux de mission réussie et de retour sains et saufs accompagnent les militaires du groupement tactique du 2e Bataillon du Royal Canadian Regiment — le 2 RCR — de la Base des Forces canadiennes Gagetown, qui sont partis en mission en Afghanistan ou s'apprêtent à le faire.

En outre, depuis la dernière séance de l'Assemblée législative, notre province a porté le deuil d'un certain nombre de personnalités parmi les siens, y compris Charles Hughes, ancien juge en chef du Nouveau-Brunswick, Yvon Durelle, légende canadienne de la boxe, Mitchell Franklin, illustre mécène et homme d'affaires, Jean Cadieux, ancien recteur de l'Université de Moncton et ardent défenseur du bilinguisme, et Bill Thorpe, ancien conseiller municipal de Fredericton, pionnier des réseaux provincial et municipal de sentiers et promoteur du rugby.

Comme nous entamons aujourd'hui une nouvelle session parlementaire, rappelons-nous les fonctions et responsabilités qui nous sont conférées. Au cours des mois à venir, l'Assemblée délibérera et débattra des questions d'importance immédiate qui touchent de près les gens du Nouveau-Brunswick. Le débat sera vigoureux, les opinions divergeront et les passions seront vives. Tout au long des travaux, faisons honneur à notre obligation de nous conduire conformément aux traditions de la Chambre.

De nombreux exemples témoignent de la façon dont le Nouveau-Brunswick a fait germer une province et un Canada meilleurs. Le Nouveau-Brunswick a créé le premier ministère de la Santé, il a mis en oeuvre l'une des transformations les plus importantes de la gouvernance locale, au moyen du programme Chances égales pour tous, et il demeure la seule province officiellement bilingue au Canada. Notre province a été la première à saisir l'occasion présentée par l'économie de l'information. Votre gouvernement a comme engagement de redonner au Nouveau-Brunswick sa place de chef de file national.

Du 8 au 10 août, le Nouveau-Brunswick accueillera la réunion estivale annuelle 2007 du Conseil de la fédération, à quelle occasion le premier ministre de notre province assumera la présidence du conseil. Ce sera un plaisir pour notre premier ministre, au cours de son mandat d'un an à la présidence, de collaborer avec ses collègues provinciaux et territoriaux afin de renforcer la fédération canadienne.

Pour être autosuffisant dans l'avenir, le Nouveau-Brunswick a besoin maintenant d'un programme de péréquation équitable et fondé sur des principes. Votre gouvernement continuera de plaider en faveur d'un programme fondé sur une norme des 10 provinces et la prise en compte, à 100 %, des recettes, y compris celles qui sont tirées des ressources naturelles.

Votre gouvernement favorisera en outre des partenariats avec le gouvernement fédéral au chapitre de programmes tels que l'enseignement postsecondaire et les transferts de soutien à l'infrastructure.

Votre gouvernement a comme engagement de former des partenariats avec les autres provinces. C'est pourquoi le Nouveau-Brunswick a récemment dirigé la mission du Canada atlantique en Alberta. Cette mission a montré comment le Nouveau-Brunswick peut faire profiter de son expérience en fabrication des entreprises de l'Alberta.

Votre gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes et les organismes acadiens pour l'épanouissement de la population francophone et acadienne de la province. Il a créé un poste de sous-ministre associé au ministère de la Santé pour répondre aux besoins de la population francophone et acadienne et mettre en place des mécanismes de concertation continue. Votre gouvernement poursuivra sa collaboration avec les organisateurs du Congrès mondial acadien de 2009 afin d'assurer le succès de cet événement d'envergure internationale et de maximiser les retombées pour la Péninsule acadienne et le Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continuera de faire valoir notre spécificité et notre dynamisme en tant que seule province officiellement bilingue, et ce, tant au Canada que sur la scène internationale.

Votre gouvernement reconnaît en outre l'importance de vivre selon nos moyens. Les gens du Nouveau-Brunswick font preuve chaque jour de prudence et du sens des responsabilités et s'attendent à la même prudence de la part de leurs élus. Votre gouvernement est engagé à l'égard des budgets équilibrés, de la responsabilité financière et de la transparence. Votre gouvernement respectera la Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré. À cette fin, votre gouvernement déposera son premier budget le 13 mars 2007.

Le 3 octobre 2006, votre nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir en s'engageant à se sentir chaque jour investi d'une mission nettement définie. Un tel engagement a été mis en évidence par les initiatives annoncées le premier jour du mandat. Votre gouvernement a réduit de 3,8 ¢ le litre la taxe provinciale sur l'essence. Des subventions ont été créées pour les étudiantes et étudiants de première année universitaire, et les exigences relatives aux contributions des parents et du conjoint pour les prêts étudiants ont été supprimées. Le domicile, l'avoir et les épargnes des personnes âgées ont été retirés du calcul des frais exigés en foyer de soins. De plus, votre gouvernement a remis au maire de Saint John un protocole d'entente sur l'assainissement du havre.

Les lois habilitantes liées aux initiatives en question seront déposées au cours de la session.

Votre gouvernement est motivé par l'objectif de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici 20 ans. Atteindre cet objectif suppose une augmentation de la population, de la production économique, de la productivité et des niveaux de revenu du Nouveau-Brunswick.

Grâce à de plus grandes recettes autonomes, votre gouvernement aura une plus grande marge de manoeuvre pour financer les services publics et l'infrastructure. Une économie durable et plus solide réduira la dépendance de la province à l'égard de la péréquation.

Afin d'atteindre l'objectif, votre gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur l'autosuffisance, qui, à la suite de consultations menées auprès des gens du Nouveau-Brunswick, présentera son rapport en avril. Votre gouvernement répondra à ce rapport au cours de la session parlementaire qui commence.

Les démarches marqueront les prochaines étapes du cheminement vers l'autosuffisance. Elles baliseront la voie vers une transformation inégalée au Nouveau-Brunswick depuis plus d'une génération.

Avant d'entreprendre un voyage important, il faut se préparer. C'est sur de tels préparatifs que mettra l'accent la session parlementaire qui commence.

Votre gouvernement a gagné la confiance des gens du Nouveau-Brunswick en publiant le Pacte pour le changement, sur lequel seront fondées un grand nombre des initiatives qui seront présentées au cours des prochains mois. Les pierres angulaires du Pacte pour le changement sont les trois E : éducation, énergie et économie.

Votre gouvernement collaborera avec le personnel enseignant, les conseils d'éducation de district et les établissements d'enseignement du Nouveau-Brunswick pour bâtir le meilleur système d'éducation du Canada. Cette année, votre gouvernement présentera un nouveau plan en matière d'éducation. Le ministre de l'Éducation consulte le personnel enseignant, les conseils d'éducation de district, les parents et les élèves au sujet de ce plan d'action fondé sur de nouvelles idées et de nouveaux programmes pour amorcer la transformation de nos écoles.

Fidèle à son engagement, votre gouvernement commencera cette année la mise en oeuvre des recommandations du rapport MacKay visant à améliorer notre système scolaire inclusif et à répondre aux besoins variés de tous nos élèves. Le ministre de l'Éducation comparaîtra devant le Comité permanent de l'éducation afin d'amorcer la discussion quant au moyen de donner à chaque enfant au Nouveau-Brunswick la chance de s'épanouir pleinement.

Votre gouvernement manifestera davantage son engagement à l'égard de l'inclusion scolaire en veillant à ce que les enfants autistes renouent avec l'espoir. Pendant la session, un plan sera annoncé afin d'augmenter, au sein du système, le nombre de travailleuses et travailleurs de soutien en autisme qualifiés.

Votre gouvernement comprend l'importance d'une école pour la collectivité qui l'entoure. Votre gouvernement ira de l'avant avec une nouvelle Politique sur les écoles au sein des communautés, qui améliorera la qualité de l'éducation dans les collectivités tant rurales qu'urbaines en transformant les écoles en vrais centres d'apprentissage pour l'ensemble de la collectivité.

Le personnel enseignant donnera l'impulsion à des changements vraiment novateurs, et votre gouvernement annoncera de nouvelles mesures visant à appuyer nos meilleurs enseignants et directeurs dans leur rôle de chefs de file en éducation novatrice.

Au cours de la session qui commence, votre gouvernement dévoilera un nouveau programme de reddition de comptes en vue d'améliorer les résultats au chapitre de la littératie en début de scolarité et des apprenants exceptionnels.

Le ministère de l'Éducation et celui des Services familiaux et communautaires travailleront de concert et en partenariat avec des parties prenantes en vue d'élaborer un plan à long terme visant la garde d'enfants et l'apprentissage précoce.

L'accès à un enseignement postsecondaire et à une formation de qualité est d'une importance cruciale dans la création d'une province autosuffisante. Votre gouvernement travaillera de concert avec nos établissements d'enseignement afin que les gens du Nouveau-Brunswick acquièrent les compétences et l'éducation nécessaires pour se réaliser pleinement.

Le mois dernier, votre gouvernement a constitué la Commission sur l'enseignement postsecondaire, chargée d'examiner l'accessibilité ainsi que la pertinence, la qualité, la compétitivité et la collaboration dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Les gens de tout âge au Nouveau-Brunswick feront partie du champ d'étude de la commission, peu importe où ils vivent dans la province et qu'ils aient l'intention de faire des études à temps partiel ou à temps plein. La commission se penchera sur l'ensemble du secteur de l'enseignement postsecondaire et de la formation, y compris les universités publiques, les universités privées, le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, les programmes d'apprentissage, les établissements de formation privés et d'autres aspects de l'alphabétisation et de l'éducation permanente.

Un grand nombre de personnes croient que les frais de scolarité élevés découragent des jeunes du Nouveau-Brunswick de faire des études universitaires. À l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick, l'endettement étudiant, à l'obtention d'un diplôme universitaire, est le deuxième en importance au pays.

Outre les engagements qu'il a honorés le premier jour de son mandat, votre gouvernement déposera une nouvelle Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire, pour tenir compte de l'évolution de l'aide financière aux étudiants au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Pour atteindre l'autosuffisance, il sera important d'améliorer les taux d'alphabétisme au Nouveau-Brunswick. Un comité spécial de l'Assemblée législative sera constitué en vue de faire intervenir les gens du Nouveau-Brunswick dans un débat sur les défis que nous pose l'alphabétisation et sur la manière dont nous pouvons les relever collectivement à long terme.

Afin d'améliorer les perspectives et les services pour les adultes, votre gouvernement intégrera nos programmes communautaires d'apprentissage pour adultes. Votre gouvernement améliorera aussi le réseau de bibliothèques publiques et établira des objectifs quant au renforcement du Service des bibliothèques publiques, tel qu'il est souligné dans le Pacte pour le changement.

Votre gouvernement appuiera la transformation du Nouveau-Brunswick en chef de file nord-américain au chapitre de la conservation et de la production d'énergie. L'un n'exclut pas l'autre. Votre gouvernement a déjà témoigné de son engagement à l'égard de l'énergie verte, par exemple en annonçant un projet d'énergie éolienne de 75 MW pour le comté d'Albert. Votre gouvernement poursuivra sa recherche de partenaires afin d'explorer davantage le potentiel en énergie marémotrice de nos eaux côtières.

En mettant l'accent sur des sources d'énergie renouvelable et d'énergie de remplacement, votre gouvernement travaillera en étroite collaboration avec Ottawa afin que le Nouveau-Brunswick puisse tirer avantage des programmes fédéraux récemment annoncés en matière d'efficacité, de recherche-développement et de nouvelles technologies dans le secteur énergétique.

Votre gouvernement a donné suite à l'engagement de créer une subvention de 2 000 $ pour l'efficacité énergétique domiciliaire. Par l'intermédiaire d'Efficacité NB, votre gouvernement est allé encore plus loin en instaurant un plan d'ensemble qui fait du Nouveau-Brunswick le chef de file au Canada au chapitre des programmes d'efficacité énergétique domiciliaire.

Au cours des prochains mois, votre gouvernement examinera les meilleures façons d'aider les secteurs commercial et industriel à accroître leur efficacité énergétique.

Votre gouvernement a respecté deux autres engagements : il a amélioré le modèle de réglementation de l'essence et il a mis en oeuvre une politique de non-débranchement, afin que personne ayant des besoins économiques légitimes dans la province ne se fasse débrancher le courant au plus froid de l'hiver.

De plus, votre gouvernement donnera suite à l'engagement d'étudier la faisabilité d'un second réacteur nucléaire à Point Lepreau et d'examiner la possibilité d'alimenter en gaz naturel le nord de notre province.

En vue de favoriser la croissance du secteur de l'énergie au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement prospectera des marchés au Canada atlantique ainsi que dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

Par ailleurs, le ministère de l'Énergie élaborera une nouvelle politique énergétique et examinera l'actuelle Loi sur l'électricité afin de s'assurer qu'elle réalise son objet en matière de politique d'intérêt public. Votre gouvernement continuera de collaborer avec un certain nombre de partenaires des secteurs privé et public en vue de profiter de la dynamique que connaît actuellement la province dans le secteur de l'énergie.

En dernier lieu, le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec Énergie NB afin de veiller à ce que l'entreprise publique soit exploitée avec le plus d'efficience possible pendant des années à venir.

La décroissance de la population du Nouveau-Brunswick est l'un des défis les plus importants qui se présentent aujourd'hui à notre économie et à notre province. Le Nouveau-Brunswick doit composer avec la dénatalité, le vieillissement démographique, un exode important vers d'autres provinces et des pénuries de main-d'oeuvre. Selon les entreprises du Nouveau-Brunswick, les pénuries de ressources humaines constitueront le défi le plus important au cours des cinq prochaines années.

Votre gouvernement reconnaît que l'objectif de l'autosuffisance ne peut être atteint sans relever le défi de la décroissance de la population. Votre gouvernement exposera très bientôt un plan complet visant les défis démographiques auxquels notre province doit faire face.

Votre gouvernement redoublera d'efforts pour favoriser le développement économique et la création d'emplois dans toutes les régions de la province. Le ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick cherchera énergiquement des possibilités de développement au Canada et à l'étranger et redonnera à la province ses lettres de noblesse comme lieu propice aux affaires.

Les petites et moyennes entreprises sont le fer de lance de l'économie néo-brunswickoise. Le Pacte pour le changement énonce l'engagement de fournir des capitaux de démarrage d'un montant maximal de 100 000 $ aux nouvelles entreprises et de 60 000 $ pour l'expansion et la diversification des entreprises. Votre gouvernement respectera cet engagement et présentera cette année un programme visant à stimuler les investissements en capital pour le démarrage, l'expansion et la diversification des petites entreprises et l'amélioration de leur productivité.

Pour favoriser le développement économique, nous devons aussi assurer la protection des droits des personnes qui investissent dans notre économie.

Une nouvelle Loi sur les franchises sera déposée afin que les franchiseurs et franchisés jouissent de conditions plus égales. La loi sera avantageuse pour les petites et moyennes entreprises franchisées ainsi que les entreprises potentiellement franchisables. En outre, votre gouvernement augmentera la protection des consommateurs et des investisseurs en déposant des modifications de la Loi sur les valeurs mobilières. Votre gouvernement déposera aussi des mesures législatives en vue de moderniser la structure réglementaire dans les secteurs pétrolier et minier.

L'autosuffisance est un objectif pour toutes les régions du Nouveau-Brunswick, qu'elles soient rurales ou urbaines. Votre gouvernement reconnaît que la réalisation de l'autosuffisance peut être plus ardue pour certaines régions de la province. C'est pourquoi votre gouvernement créera l'Initiative pour le nord du Nouveau-Brunswick — l'INNB —, comme il est souligné dans le Pacte pour le changement. Cette nouvelle initiative visera à assurer l'infrastructure nécessaire au développement économique du nord de la province. Dans le cadre de l'initiative, le gouvernement collaborera avec les gens du nord du Nouveau-Brunswick en vue d'élaborer un nouveau programme d'action audacieux visant le développement, y compris l'élaboration d'un nouveau programme d'infrastructure pour la région du Nord et celle de la Miramichi.

Nos industries rurales axées sur les ressources sont les traditionnelles pierres angulaires de l'économie du Nouveau-Brunswick. Au prix d'adaptation et de modernisation, ces industries continueront d'être des piliers de l'économie. Votre gouvernement continuera de travailler avec les secteurs en question, afin qu'ils soient en mesure de faire face aux défis et de saisir les occasions qui se présentent, maintenant et dans l'avenir.

Notre industrie forestière s'efforce de réduire les coûts et de demeurer rentable à mesure qu'elle relève les défis avec lesquels elle est aux prises. Votre gouvernement fournira une aide financière stratégique dans la mesure où l'industrie peut montrer qu'elle en a besoin, qu'elle a un plan d'affaires ciblé et réaliste et qu'elle est prête à faire un investissement financier important dans son propre avenir.

Afin de contribuer à réduire la dépendance de l'industrie à l'égard des combustibles fossiles, votre gouvernement rendra accessible de la biomasse forestière aux fins de la cogénération. La biomasse disponible sera limitée à la quantité qui peut être valorisée sans compromettre la santé de nos forêts à long terme.

Votre gouvernement prendra des mesures pour que le bois des terrains boisés privés ait un accès égal et équitable aux usines, en exigeant l'approvisionnement proportionnel des usines en matières ligneuses des terres de la Couronne et des terrains boisés privés tout au long de l'année.

En outre, le ministre des Ressources naturelles modifiera ce printemps le système actuel de tirage des permis de chasse à l'orignal afin d'améliorer les chances des personnes qui n'ont pas réussi à obtenir un permis de chasse à l'orignal au fil de nombreuses années.

L'agriculture et l'aquaculture jouent un rôle important dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Après la série exhaustive des consultations en cours auprès des parties prenantes, votre gouvernement amorcera des négociations avec le gouvernement fédéral afin de renouveler pour 2008 l'actuel Cadre stratégique pour l'agriculture. La nouvelle politique continuera d'assurer la stabilisation du revenu afin d'aider à soutenir l'exploitation agricole familiale et elle ciblera des ressources supplémentaires pour soutenir un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif et novateur, dans l'intérêt à long terme de notre économie rurale.

Parallèlement, votre gouvernement entreprendra des négociations avec le gouvernement fédéral en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une entente-cadre nationale sur l'aquaculture, qui comprendra des programmes de gestion du risque d'entreprise.

Pour que les collectivités de pêche puissent prospérer, l'industrie doit être en mesure de réagir aux changements dans le secteur. Afin d'aider les pêcheurs et les transformateurs de poissons et fruits de mer de la province à relever les défis qui se posent à l'industrie ainsi qu'à profiter des occasions à saisir, votre gouvernement tiendra le Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent depuis longtemps les attraits de la beauté naturelle et de la riche culture de notre province. Votre gouvernement a comme engagement de collaborer avec l'industrie touristique pour que le Nouveau-Brunswick demeure une destination prisée.

La Loi sur le développement du tourisme, qui remonte aux années 70, n'est plus adaptée aux besoins de l'industrie touristique. Votre gouvernement mène de vastes consultations auprès de l'industrie et veillera à tenir pleinement compte des préoccupations de celle-ci à l'égard de la loi en vigueur, notamment en ce qui a trait au système de permis d'exploitation des établissements touristiques.

Votre gouvernement consacrera des ressources en vue de créer et d'aider un nouvel organisme qui collaborera avec tous les paliers de gouvernement et avec le secteur privé pour élaborer une stratégie touristique et un plan d'action pour le nord du Nouveau-Brunswick, afin de saisir les possibilités de croissance en matière de tourisme dans cette magnifique région riche sur le plan culturel.

Des liens de transport sécuritaires et efficaces sont essentiels au développement économique de notre province. L'achèvement de la Transcanadienne à quatre voies, cet automne, assurera un corridor commercial efficace pour le transport de nos produits vers les marchés d'exportation.

Votre gouvernement sollicitera la collaboration et le partenariat du gouvernement fédéral afin d'améliorer d'autres routes qui font partie du réseau routier national du Canada, y compris les routes 1, 7, 8, 11 et 17. Au cours de son mandat, votre gouvernement prendra en outre des mesures importantes pour répondre aux besoins en infrastructure routière des régions rurales du Nouveau-Brunswick.

De concert avec les autres provinces de l'Atlantique, votre gouvernement rendra public une stratégie des transports pour la région de l'Atlantique. En tant que province de l'Atlantique, nous exhorterons le gouvernement fédéral à établir une stratégie sur les portes d'entrée au Canada atlantique afin de profiter de la structure émergente des échanges internationaux et de créer des possibilités de développement économique importantes dans notre région. De plus, votre gouvernement rendra public, plus tard au cours de l'année, une stratégie de transport intermodal au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a tenu son engagement d'établir un horaire permanent de quatre traversées quotidiennes pour les gens de Grand Manan et il entend conclure des ententes contractuelles visant à remplacer le M.V. Grand Manan par un nouveau traversier.

Pour faire face au problème des collisions avec la faune sur nos routes, une campagne de sensibilisation sera lancée et d'autres mesures seront prises, y compris l'installation, à compter de juin, de clôtures dans les secteurs où les collisions routières avec des orignaux sont fréquentes.

Un document énonçant une stratégie néo-brunswickoise de transport intelligent sera publié à la fin de l'année. La stratégie exposera l'élaboration et l'application de nouvelles technologies dans le secteur des transports du Nouveau-Brunswick.

Non seulement est-il important que nos routes soient efficaces, mais elles doivent aussi être sécuritaires.

Votre gouvernement tracera la voie au chapitre de la sécurité en déposant des modifications de la Loi sur les véhicules à moteur en vue de rendre nos voies de circulation plus sécuritaires. Les changements permettront aux responsables de l'application des lois de sévir contre la conduite avec facultés affaiblies. D'autres mesures seront présentées afin de réduire les excès de vitesse, d'augmenter le port de la ceinture de sécurité et de renforcer la sécurité des enfants à bord de véhicules.

En outre, votre gouvernement apportera à la Loi sur les véhicules hors route des changements axés sur l'âge minimal de conduite, les exigences en matière de formation ainsi que la sensibilisation et l'information du public. L'application des mesures modifiées sera aussi une priorité.

Votre gouvernement est engagé à l'égard de collectivités sûres. Nous voyons les conséquences du crime organisé et du trafic de drogues illicites sur nos collectivités, et votre gouvernement prendra des mesures pour les contrer.

Votre gouvernement accorde de l'importance aux conseils de sa population. Pour donner suite aux recommandations d'un comité d'examen formé de parties prenantes, votre gouvernement déposera des modifications de la Loi sur la Police.

Votre gouvernement reconnaît la nécessité de protéger le droit des gens du Nouveau-Brunswick à l'information ayant trait aux décisions d'intérêt public, tout en protégeant les renseignements personnels des particuliers. Une révision des mesures législatives sur l'accès à l'information, y compris celles qui portent sur les renseignements personnels dans les domaines de la santé et de l'utilisation de la technologie des dossiers de santé électroniques, sera entreprise.

Afin que la réalisation de l'autosuffisance soit un franc succès, votre gouvernement a comme engagement de veiller à ce que personne au Nouveau-Brunswick ne soit laissé pour compte. Votre gouvernement a comme engagement de prendre des mesures pour protéger les personnes vulnérables et pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick soient traités équitablement dans le plein respect de leurs droits.

Votre gouvernement est engagé à protéger les enfants du Nouveau-Brunswick et à fournir plus d'aide aux familles. Dans un premier temps, le ministère des Services familiaux et communautaires pourvoira à 20 nouveaux postes en assistance juridique, dont les titulaires assumeront des tâches liées à la préparation de documents de procédure actuellement assumées par les travailleuses sociales et travailleurs sociaux. Ainsi, le personnel en travail social pourra se concentrer davantage sur la prévention et sur les interventions thérapeutiques cliniques.

Dans un deuxième temps, votre gouvernement instaurera un modèle de médiation qui deviendra la principale forme de résolution des différends en matière de protection de l'enfance. Ce modèle permettra aux familles de jouer un rôle déterminant dans le règlement des crises et, en outre, fera des interventions ordonnées par un tribunal un dernier recours.

Dans un troisième temps, votre gouvernement amorcera l'élaboration d'un nouveau modèle d'intervention multidimensionnelle axé sur la prévention et adapté aux besoins des familles, allant du soutien mineur aux services intensifs.

Les services d'adoption font partie intégrante du tissu familial au Nouveau-Brunswick. Pour aider à jumeler les enfants à des familles permanentes, votre gouvernement modernisera le processus d'adoption en modifiant la Loi sur les services à la famille et en créant une nouvelle Loi sur l'adoption internationale. Les modifications feront en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant demeure au premier plan du processus d'adoption. Les modifications assureront également une prestation de services plus efficace aux personnes du Nouveau-Brunswick qui souhaitent adopter un enfant.

La nourriture, les vêtements et le logement sont parmi les besoins les plus fondamentaux et les plus essentiels d'une société. Pour réaliser la vision d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick, nous devons faire en sorte que les logements au Nouveau-Brunswick soient abordables et accessibles.

Votre gouvernement rétablira la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme d'habitation fort et proactif afin de répondre aux besoins en matière d'habitation dans les régions rurales et les centres urbains du Nouveau-Brunswick. La société créera des partenariats avec le secteur privé, les municipalités, des associations sans but lucratif et d'autres parties prenantes afin d'atteindre son objectif.

Aussi, le ministère des Gouvernements locaux prévoit la prise et le dépôt, avant la fin de l'année financière en cours, de règlements ayant trait aux logements inhabitables.

Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont bâti notre province. Votre gouvernement a comme engagement de les traiter avec dignité et respect. À mesure que notre population prend de l'âge, nous devons impérieusement nous préparer à fournir à nos personnes âgées les bons services au bon moment. À cette fin, votre gouvernement renouvellera sa stratégie des soins de longue durée, en vue de renforcer le continuum de soins pour qu'il réponde aux besoins tant actuels que futurs des personnes âgées. Cette stratégie renouvelée fixera des objectifs qui guideront votre gouvernement dans son approche des défis que le système de soins de longue durée devra relever au cours des 10 prochaines années.

Le 4 décembre 2006, votre gouvernement a respecté son engagement envers les consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick de négocier une assurance automobile améliorée et plus équitable. Tel qu'il a été promis, toutes les compagnies d'assurance cesseront le 1er mars 2007 d'appliquer le critère du sexe aux fins de la tarification. Votre gouvernement a aussi atteint son objectif d'inciter l'industrie à réduire, au plus tard le 1er mars, ses tarifs d'un taux cumulatif de 13,5 % par rapport à 2006.

Bien que de nombreuses mesures aient été prises, votre gouvernement demeure engagé à assurer la stabilité des tarifs d'assurance automobile. À cette fin, la Loi sur les assurances sera modifiée afin d'habiliter les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick à continuer de profiter de tarifs d'assurance raisonnables et de polices d'assurance équitables.

De plus, le processus visant à créer de nouveaux territoires sera amorcé avec l'objectif de mettre en place, d'ici au 30 juin 2007, une structure territoriale redéfinie pour que les dépôts de tarifs de 2008 soient le reflet du régime d'assurance plus moderne.

Afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent participer au cheminement vers l'autosuffisance, votre gouvernement a comme engagement de permettre à davantage de personnes handicapées d'obtenir les services et le soutien dont elles ont besoin pour profiter pleinement des possibilités économiques et sociales qui s'offrent aux autres au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est en voie d'élaborer, en tenant compte de l'apport du public, un nouveau plan d'action et une nouvelle stratégie sur les handicaps pour la province. Le conseil distribue un peu partout dans la province un questionnaire portant sur la situation des personnes handicapées et il accueillera à la fin de mai 2007 un important forum public à l'intention des personnes handicapées. Le rapport final ainsi que les recommandations seront rédigés, présentés au gouvernement et rendus publics avant la fin de l'année financière qui vient.

Pour être une province autosuffisante, le Nouveau-Brunswick doit aussi être une province en santé.

En faisant adopter par les familles des modes de vie sains dès le départ, nous verrons une progression du mieux-être dans notre province. Un nouveau Comité spécial du mieux-être sera constitué afin de consulter les gens du Nouveau-Brunswick sur les moyens de faire progresser le mieux-être dans notre province. Votre gouvernement constituera aussi le Comité du premier ministre sur la santé des familles, afin de mener avec les gens du Nouveau-Brunswick un dialogue continu sur des choix de modes de vie sains.

En appuyant les gens du Nouveau-Brunswick et en les incitant à s'alimenter plus sainement, à faire plus d'activité physique, à favoriser la santé mentale et la résilience et à vivre sans tabac, nous pouvons tous contribuer à réduire les maladies et à donner à nos enfants un exemple sain et positif.

Le milieu rural présente des caractéristiques particulières, notamment aux points de vue social, géographique et sanitaire, qui posent des défis et, plus important, nous offrent des possibilités stimulantes d'innover en améliorant, d'une part, la santé des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent dans des régions rurales et, d'autre part, l'accès aux services dans ces régions.

Votre gouvernement est fermement engagé à fournir des soins de santé de qualité dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file national en matière de prestation de soins en milieu rural et qu'il le sera.

À cette fin, votre gouvernement établira pour la province une Stratégie de santé rurale afin d'améliorer l'accès aux services dans les régions rurales. Il fera appel aux collectivités, aux fournisseurs de soins de santé et à d'autres groupes clés dans l'élaboration de la stratégie.

Votre gouvernement regroupera les services d'ambulance en un seul système d'ambulance provincial intégré qui répondra aux normes internationales de la Commission on Accreditation of Ambulance Services.

Les exploitants des services d'ambulance existants seront traités équitablement lorsque le Nouveau-Brunswick fera la transition au nouveau système provincial. Par ailleurs, les membres du personnel actuel des services d'ambulance se feront offrir un emploi dans le nouveau système ainsi que la possibilité de se perfectionner en vue du travail paramédical en soins primaires.

Des rapports nationaux et provinciaux sur le renouvellement des soins de santé mettent l'accent sur l'importance de profiter de toutes les compétences des fournisseurs de soins de santé et de faire travailler ces fournisseurs en équipe. Votre gouvernement renforcera le rôle du personnel infirmier, du personnel infirmier praticien et du personnel infirmier auxiliaire autorisé. En outre, des postes de personnel infirmier praticien en soins de santé primaires seront créés, notamment dans des centres de santé sexuelle, des centres de santé mentale communautaires et des foyers de soins de toutes les régions de la santé du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement modernisera la législation du Nouveau-Brunswick en matière de santé publique pour qu'elle soit mieux adaptée aux besoins actuels et aux nouvelles questions, comme la menace d'une pandémie de grippe. Des modifications de la Loi sur la santé publique seront proclamées en vue de mieux protéger la santé de la population et de rendre plus souple le système de santé publique.

Un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick sont aux prises avec la réalité quotidienne de gérer une maladie chronique. Votre gouvernement consultera des groupes clés liés à des professions et à la défense des droits afin de prendre appui sur les meilleures pratiques et les programmes qui existent déjà au Nouveau-Brunswick. Il mettra sur pied une démarche progressive pour faciliter l'accès des diabétiques aux médicaments, aux fournitures et aux instruments nécessaires.

Afin de traiter les questions liées au mauvais usage et à l'abus des stupéfiants et des drogues contrôlées, votre gouvernement établira un Programme de contrôle des ordonnances pour le Nouveau-Brunswick. Le programme sera créé en consultation avec les pharmaciens et médecins et visera à communiquer aux auteurs d'ordonnances des renseignements qui les aideront à prendre des décisions quant aux soins aux malades et qui favoriseront la meilleure prescription et la meilleure utilisation des médicaments visés. Il s'agit du premier élément du dossier de santé électronique.

Pour faire fond sur le travail accompli jusqu'à maintenant par les régies régionales de la santé et le ministère de la Santé, une Stratégie provinciale sur la toxicomanie sera lancée afin de cerner des orientations et des initiatives stratégiques. Les possibilités de lier davantage les services de toxicomanie aux services de santé mentale et aux soins de santé primaires seront définies.

Dans son Pacte pour le changement, votre gouvernement a pris l'engagement d'intenter une action en justice contre les compagnies de tabac afin de recouvrer le coût des soins de santé imputables au tabac et d'obliger l'industrie du tabac à rendre des comptes à la population du Nouveau-Brunswick. Par le truchement du processus des marchés publics, votre gouvernement cherche à retenir les services d'un cabinet d'avocats, à raison d'honoraires conditionnels, pour le conseiller sur la manière de plaider sa cause et d'assurer des services juridiques et de représentation en justice en tant que de besoin.

Notre système de soins de santé doit être responsable envers le public et lui rendre compte. Votre gouvernement favorisera l'adoption de pratiques exemplaires, la coopération entre les régions et l'utilisation des nouvelles technologies de télésanté. La planification à long terme sera adoptée pour les ressources humaines du secteur de la santé, ainsi que pour les investissements en capital et en technologies. Votre gouvernement rendra compte de la gestion des listes d'attente et de l'accès aux soins cliniques. De plus, votre gouvernement abordera les besoins en matière de prestation des soins de santé dans les collectivités francophones, particulièrement dans la Péninsule acadienne.

Votre gouvernement croit que Services Nouveau-Brunswick — SNB — a un rôle important à jouer pour aiguiller les gens du Nouveau-Brunswick vers les services gouvernementaux dont ils ont besoin.

Aujourd'hui, SNB est bien en voie d'établir un registre de biens-fonds totalement électronique et informatisé. Une telle modernisation fera de celui-ci l'un des plus perfectionnés du monde.

En outre, des modifications seront apportées à la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales pour permettre à Services Nouveau-Brunswick de percevoir des paiements volontaires d'amendes imposées par voie de billets de contravention pour des infractions provinciales. La mesure améliorera l'administration de la justice en assurant un mécanisme plus efficient de perception d'amendes imposées par voie de billets de contravention. Elle facilitera aussi l'élargissement du régime de signification de billets de contravention au titre de la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales, pour englober d'autres domaines d'application des lois provinciales.

Une province autosuffisante serait impossible sans l'apport des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick. Les services publics du Nouveau-Brunswick sont considérés depuis longtemps parmi les plus dévoués et les plus compétents du pays. Votre gouvernement est conscient du rôle vital que ces 44 000 hommes et femmes jouent en vue d'améliorer quotidiennement la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement les remercie de leur dévouement incessant dans le cheminement vers l'autosuffisance.

Un dialogue soutenu a été établi entre votre gouvernement et les directions des syndicats des secteurs privé et public du Nouveau-Brunswick. Ce dialogue aidera à renforcer les relations entre votre gouvernement et les syndicats.

Votre gouvernement a comme engagement de protéger les gens du Nouveau-Brunswick en milieu de travail.

Conformément à l'engagement énoncé dans le Pacte pour le changement, votre gouvernement entreprendra un examen complet de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Votre gouvernement honorera cet engagement important. L'examen cernera les domaines où excelle notre Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Il déterminera aussi toute amélioration nécessaire.

Des modifications de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail seront déposées afin d'améliorer le fonctionnement des comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans tous les lieux de travail du Nouveau-Brunswick où ils sont obligatoires.

La culture est au coeur de collectivités dynamiques où les gens du Nouveau-Brunswick peuvent vivre et s'épanouir. Lorsque des collectivités investissent dans la culture, non seulement améliorent-elles la qualité de vie de leur population, mais elles aident aussi à attirer et à maintenir une main-d'oeuvre qualifiée, éléments importants d'une économie vigoureuse. Votre gouvernement élaborera, en consultation avec des gens de l'industrie, une stratégie de développement de l'industrie culturelle qui comprendra un plan détaillé visant la croissance de ce secteur, ce qui contribuera à la réalisation de l'autosuffisance.

Votre gouvernement a comme engagement de mettre en oeuvre une Politique du livre, qui comprendra un programme de soutien à la traduction littéraire visant à favoriser l'échange d'idées entre nos collectivités linguistiques et culturelles.

Les Canadiens et Canadiennes, y compris les gens du Nouveau-Brunswick, se préoccupent de plus en plus de l'environnement. Votre gouvernement, s'appliquant à son objectif à long terme de rendre la province autosuffisante en 20 ans, doit aussi veiller à ce que, dans notre cheminement pour atteindre cet objectif, nous protégions l'environnement comme il le faut.

Cette année, votre gouvernement présentera un plan d'action sur le changement climatique. Ce plan balisera la réduction des émissions de gaz à effet de serre et exposera des stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. Le plan d'action prévoira un ensemble de mesures réalisables visant à réduire les émissions et à promouvoir le recours aux technologies de pointe. Le plan comportera aussi des stratégies visant à ce que le changement climatique entre en ligne de compte dans les décisions sur l'aménagement du territoire.

Votre gouvernement proposera aussi des modifications de la Loi sur l'urbanisme en vue d'établir, par règlement, une politique d'aménagement provinciale. Cette politique sera assortie d'énoncés d'intérêt provincial liés à l'aménagement, notamment en matière de protection des zones côtières, de localisation du peuplement, d'emplacement des activités industrielles ainsi que de protection de l'eau.

Après réception des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement, votre gouvernement choisira la meilleure option pour l'assainissement de la rivière Petitcodiac.

En outre, votre gouvernement continuera de mettre l'accent sur l'architecture durable, en fonction des principes du Système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED, afin que la conception des bâtiments gouvernementaux soit respectueuse de l'environnement.

Les mesures que prendra votre gouvernement au cours de la session qui commence poseront les jalons pour faire du Nouveau-Brunswick une province autosuffisante. Le gouvernement ne peut réaliser à lui seul l'objectif.

Votre gouvernement a pris de nombreuses mesures en vue de faire intervenir les gens du Nouveau-Brunswick. Le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif travaillera avec les responsables de ce secteur important afin de renforcer leurs liens avec le gouvernement. Le rapport du groupe d'étude sera présenté au gouvernement en septembre 2007.

Une nouvelle relation s'établit avec les collectivités des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement abordera une question qui est épineuse depuis des décennies, instituera un jour de fête pour célébrer la nouvelle relation et prendra des démarches en vue de créer une tribune qui nous servira pendant longtemps.

Votre gouvernement amorcera un processus en vue d'éliminer la ligne Ganong. Cette ligne arbitraire a été tracée au 19e siècle pour séparer les peuples mi'kmaq et malécite. Elle est la source de beaucoup de mésententes entre les peuples autochtones et la province du Nouveau-Brunswick.

Le 24 septembre sera désigné jour du Traité afin de célébrer la signature d'un traité de coopération entre les Britanniques, les Mi'kmaq et les Malécites, à Saint John, le 24 septembre 1778. Dans ce traité, les peuples autochtones et les pionniers de ce qui deviendra le Nouveau-Brunswick s'engagent à travailler ensemble pour défendre le territoire contre les agitateurs.

En dernier lieu, votre gouvernement collaborera avec nos partenaires du gouvernement fédéral et des Premières nations en vue de créer une tribune bilatérale et tripartite où les questions d'intérêt mutuel pourront faire l'objet de discussions et où des solutions équitables et justes pourront être ébauchées.

Votre gouvernement respecte aussi la fonction importante des administrations locales et se réjouit à la perspective de travailler en partenariat avec les collectivités de toutes les dimensions au Nouveau-Brunswick. Pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance, toutes les collectivités, grandes ou petites, rurales ou urbaines, doivent apporter leur pierre à l'édifice. Votre gouvernement a hâte de travailler avec les conseils municipaux, les communautés rurales et les districts de services locaux.

Votre gouvernement continuera de faire intervenir les particuliers et les groupes afin de tracer la nouvelle voie pour notre province.

Pour atteindre l'autosuffisance, il faudra que tous les gens du Nouveau-Brunswick travaillent main dans la main, croient en notre province et adhèrent à notre devise provinciale : L'espoir renaît.

Au cours de la session, les ministres donneront plus de détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.